

LOCARCHIVES, premier tiers archiveur agréé pour la conservation des archives publiques, papier et électroniques

Paris, le 15 octobre 2010 – Le 25 septembre dernier, LOCARCHIVES a obtenu l'agrément pour la gestion et la conservation des archives publiques, positionnant l'entreprise comme le 1er tiers archiveur agréé pour l'externalisation de l'ensemble des archives, papier et électroniques. Cette reconnaissance, ajoutée au label FNTC-TA, obtenu début septembre pour l'offre d'Archivage Electronique, conforte la stratégie de Locarchives menée depuis plusieurs années au service du développement de l'archivage numérique et de solutions d'archivage globales.

L'agrément, la reconnaissance des savoir-faire de Locarchives

La délivrance de l'agrément Archives Publiques par le Ministère de la Culture sur avis du SIAF (Service Interministériel des Archives de France) a reposé sur l'instruction d'un dossier de candidature et d'un contrôle des infrastructures physiques, du système d'archivage électronique et de l'organisation mise en œuvre. Certains points ont bénéficié d'une attention particulière :

- la bonne application des normes d'archivage : NF Z 40-350 pour l'archivage physique et NF Z 42-013 et ISO 14721 pour l'archivage électronique (OAIS),
- les conditions de sécurité et de conservation mises en œuvre sur les sites d'archivage : conception des bâtiments, dispositifs de prévention, de détection et d'intervention contre les risques d'intrusion, d'incendie et de détérioration...,
- le respect des obligations spécifiques au secteur public : déclaration préalable, contrat de dépôt, visa d'élimination...

Un gage de qualité et de sécurité pour les acteurs du service public

Le décret 2009-1124 du 17 septembre 2009, modifiant le décret 79-1037 du 03 décembre 1979, autorise l'externalisation des archives publiques auprès d'un prestataire privé dûment agréé. En confiant leurs archives à Locarchives, les administrations, collectivités, entreprises publiques... sont en conformité avec les termes du décret. Elles ont l'assurance de préserver leurs archives dans des conditions optimales, particulièrement adaptées au caractère potentiellement patrimonial de certains documents, et sont assurées du respect des principes d'imprescriptibilité et d'inaliénabilité.

À propos de LOCARCHIVES :

LOCARCHIVES, filiale de PLUS SA (CA 80 M€), plus de 30 années d'expérience, est l'une des principales entreprises prestataires de services en France, spécialiste de l'externalisation d'archives et de l'ingénierie documentaire. L'expertise en Record Management, en gestion documentaire et gestion de l'information permet de concevoir et de mettre en œuvre des solutions performantes, globales et évolutives de gestion - forme papier et électronique - pour plus de 4 000 clients professionnels. Le chiffre d'affaires 2009 : 35 M€ - 350 salariés - 4 000 clients - 6 sites et 15 entrepôts - 3500 km linéaires de rayonnages - Capacité de 30 millions de boîtes d'archives - Plus de 3 millions d'ordres traités par an - Capacité de traitement des flux et de conservation d'une centaine de Tera-Octets.

LOCARCHIVES est membre de l'AAF, de l'ARSEG, de l'Aproged, de la FNTC et de PAGE. Certifiée ISO 9001 et NF Service Z40-350 - Labellisée FNTC-TA - Agréée pour la gestion et la conservation d'archives publiques sur supports papier et électroniques - www.locarchives.fr

Contacts Presse

POINT VIRGULE Relations Presse

Chloé Lescène – Solenn Morgon

Tél : 01 73 79 50 60 – 01 73 79 50 70

clescene@pointvirgule.com - smorgon@pointvirgule.com

www.pointvirgule.com

LOCARCHIVES

Elisabeth Souriau

Tél : 01 49 33 78 06

elisabeth.souriau@locarchives.fr

www.locarchives.fr